

# Méristème

Les belles histoires des Parcs  
qui se partagent et se multiplient

## Le Parc Scarpe-Escaut, une culture transfrontalière

Avec son homologue belge, ce Parc naturel régional a mis en place un Groupement européen de coopération territoriale, pour asseoir et renforcer les échanges de part et d'autre de la frontière.

### Parc Scarpe-Escaut



Thématique :  
Europe et  
International



Les plus-values : Coopération transfrontalière : capacité à innover ; Continuité d'action depuis plusieurs décennies ; Stimulation de la participation citoyenne



© David Delecourt

Après quarante ans de coopération transfrontalière, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut cultive plus que jamais les échanges et les convergences avec son voisin belge, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. En 2022, la création d'un GECT (groupement européen de coopération territoriale) a permis de donner corps à cette vision commune, et de la porter plus haut au niveau européen.

Premier Parc naturel régional créé en France, en 1968, Scarpe-Escaut est aussi le premier à dimension transfrontalière. Cette histoire commence en 1983, quand le Nord-Pas-de-Calais et la région wallonne signent un protocole d'accord manifestant la volonté de créer un tel Parc entre les deux pays. Dans les années 1990 et 2000, les collaborations émergent : création d'un bureau transfrontalier, des Rencontres du transfrontalier, de la Fête du Parc transfrontalier... De nombreux projets communs voient le jour, largement cofinancés par des fonds européens (Interreg, Life, Feader, Feder). En 2010, un pas de plus est franchi quand le Parc Scarpe-Escaut signe sa première charte à vocation transfrontalière. Son homologue belge lui emboîtera le pas trois ans plus tard, dans son nouveau plan de gestion.

En parallèle, les deux Parcs lancent une réflexion, dès 2012, afin d'identifier la forme de gouvernance qui correspondrait le mieux à ce projet de Parc naturel transfrontalier. Cette ambition se concrétisera finalement en 2022, avec l'établissement officiel d'un GECT, prenant le nom de Parc naturel européen Plaines Scarpe Escaut.

### Un continuum naturel et culturel

Entre ces deux territoires, la coopération est donc ancienne, et découle d'une volonté politique de long terme. Elle se nourrit aussi d'une proximité culturelle évidente. « On a la chance de partager la même langue, ce qui facilite grandement les échanges, souligne Lisa Bardot, alors chargée de mission coopération transfrontalière au Parc Scarpe-Escaut. On a aussi un patrimoine historique commun, avec l'héritage de la guerre et du passé minier. Et puis, on est un territoire largement agricole, de plaine, avec une trame humide et des massifs forestiers qui traversent les frontières. »

Malgré ce continuum écologique et paysager, riche en biodiversité, la gestion des espaces naturels diffère d'un pays à l'autre. « Ce ne sont pas les mêmes acteurs, pas les mêmes découpages administratifs



© Bruno Bosilo

ni les mêmes règles. Dans un dossier commun, comme la pollution d'une rivière, il est difficile d'établir les responsabilités ou d'assurer une gestion efficace pour les deux parties », pointe Lisa Bardot. De manière générale, le fonctionnement des institutions n'intègre pas de coopération ou de gouvernance transfrontalière.

### Une démarche à entretenir

Le Parc européen s'efforce donc de dépasser ces obstacles. Comment mieux

se coordonner pour la gestion des espaces naturels, en particulier les cours d'eau et les forêts ? Comment accompagner la transition écologique et sociétale conjointement ? « Nos premiers projets en commun étaient surtout dirigés vers les citoyens, pour mutualiser des ressources, des savoir-faire, et mieux valoriser nos territoires », note Lisa Bardot. Exemples : la création d'un réseau d'éco-jardiniers, avec des formations aux bonnes pratiques et des ouvertures de jardins au public. Une carte de randonnée transfrontalière. Une valorisation des producteurs et restaurateurs des deux Parcs à travers des produits primés « Fins gourmets ». Ou encore, un projet d'Atlas de la biodiversité communale transfrontalier. « Bien souvent, ce sont des projets qui fonctionnent bien dans un Parc, qui inspirent les voisins, et qui prennent alors une dimension transfrontalière », relate Lisa Bardot. S'il est avant tout au service des habitants, le Parc européen apporte aussi un cadre plus institutionnel permettant de faciliter les

contacts entre élus. Ceux-ci se rencontrent trois fois par an, ainsi qu'à l'occasion des vœux transfrontaliers, également avec le grand public. « Cela permet d'acter qu'on veut travailler ensemble, qu'on est un territoire transfrontalier, explique Lisa Bardot. Mais cette démarche reste purement volontariste, et elle n'est jamais acquise : quand on monte un projet, on doit s'efforcer d'aller vers nos collègues belges, pour voir si on peut s'inspirer les uns des autres. »



© Samuel Dhote

## CHIFFRES CLÉS



## 3 QUESTIONS À RAYMOND ZINGRAFF



### Pourquoi avoir choisi de créer un GECT ?

Depuis 2012, nous avons cherché quelle forme juridique adopter pour ce Parc transfrontalier. On a été voir d'autres territoires, comme le Parc national du Mercantour qui coopère avec son voisin italien, le Parco Alpi Marittime. On a travaillé avec le réseau transfrontalier de la Fédération européenne Europarc. On a mené une étude juridique. Finalement, on a abouti à ce Groupement européen de coopération territoriale, qui est une association internationale sans but lucratif. On a choisi de l'inscrire dans le droit belge, car en Belgique, les Parcs sont des associations, avec un montage plus simple et moins institutionnel qu'en droit français. Ce GECT permet notamment d'avoir une gouvernance partagée, avec une présidence et une direction tournante entre la Belgique et la France.

### Que vous a-t-il apporté ?

Le lien entre les deux territoires est ancien. Mais le GECT apporte une forme juridique, une instance officielle qui permet à tous les partenaires de se mettre régulièrement autour de la table. Cela facilite le contact, la communication, le partage de connaissances... et cela créé une dynamique : pour les élus, l'objectif est de donner un cap et des moyens aux techniciens, afin d'intégrer peu à peu cette culture transfrontalière.

### Quelles sont vos ambitions pour l'avenir ?

Aujourd'hui, tous les sujets transversaux peuvent donner lieu à des projets communs, mais le GECT n'a pas de compétence spécifique ni de chargé de mission en tant que tel. A l'avenir, on vise à ce qu'il gagne une organisation technique propre.

Par ailleurs, on est en contact avec des décideurs français, belges, européens, pour apporter notre lecture des problématiques transfrontalières qu'on rencontre sur le terrain.

On essaie de faire bouger les lignes, d'avancer vers plus de convergence, plus de droit européen. Par obligation légale, nous avons toujours un pied d'un côté ou de l'autre, par exemple pour recruter un agent, ou régler un contentieux environnemental. Alors que nous avons de grands dossiers à traiter ensemble, comme le changement climatique ou la préservation de la ressource en eau.

Carte : [plaines-scarpe-escaut.eu/?Territoire](http://plaines-scarpe-escaut.eu/?Territoire)



### Méristème, les belles histoires des Parcs qui se partagent et se multiplient.

Méristème du grec *meristos*, partagé : tissu végétal indifférencié, dont les cellules se divisent activement, permettant ainsi la croissance de la plante et sa différenciation. Ces actions expérimentales ou innovantes constituent ces cellules de base qui se développent au sein du réseau des Parcs et au-delà, et deviennent parfois même des politiques publiques. Elles ont été rédigées par Angela Bolis, mises en page par Camille Garnier.

Retrouvez-les sur [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)